

**Objet: Recensement de la population : campagne 2022 - 2021\_075**

**Séance du mardi 30 novembre 2021**

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Votants: 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Date de la convocation: 24/11/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le trente novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

**Représentés:** Cecile ROQUESALANE  
24/11/2021

**Absents:** Jordan ANGELVY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la campagne de recensement de la population doit avoir lieu du 4 janvier au 20 février 2022.

L'INSEE préconise la création de 3 districts, et par conséquent l'embauche de 3 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que le recensement se fera sur 3 districts,
- que Monsieur le Maire procédera à l'embauche de 3 agents recenseurs,
- que le montant forfaitaire de rémunération des agents est fixé à 3 euros (trois euros) brut par feuille de logement remplie,
- qu'une participation aux frais kilométriques est instaurée. Elle est de 50 euros (cinquante euros) pour tous les districts,
- qu'un remboursement de frais à hauteur de 150 euros (cent cinquante euros) sera versé au coordonnateur communal tel que le prévoit l'article L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 6/12/2021  
et publication ou notification du 6/12/2021.

Le Maire,  
A. DUJOLS

